

Ce CTAC était réuni pour examiner les textes liés au changement de périmètre ministériel du commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) et de la direction des pêches maritimes et de l'aquaculture (DPMA), ainsi qu'à la création d'une délégation à l'économie sociale et solidaire et à l'innovation.

Les votes des élu-e-s du personnel ont été les suivants.

1) Transfert du CGET des services du Premier ministre à ceux du ministère de la cohésion des territoires (MCT)

Vote

Contre : CGT – CFDT – FO – UNSA.

Le CGET a été créé et rattaché au Premier ministre en 2014. Il regroupe les missions et les agents de la DATAR, du secrétariat général du comité interministériel des villes (SGCIV) et de l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé), soit 308 agents (65% de contractuels, dont de nombreux CDD). Il vient de déménager en octobre de Saint-Denis au site de Fontenoy/Séguir à Paris où se trouvent les services du Premier ministre.

Ce transfert non concerté n'apporte pas aux agents de garanties suffisantes (rémunération, évolution de carrière, primes notamment RIFSEEP, pérennité de l'implantation sur le nouveau site, maintien d'un CHSCT spécifique...). Il s'accompagne d'une réduction des effectifs (- 16 dans le PLF 2018). Il fragilise l'interministérialité du CGET. Surtout, la décision de changer le rattachement du CGET ne peut être prise avant l'évaluation des conséquences du projet de création de l'agence nationale de la cohésion des territoires, annoncée récemment.

Le comité technique du CGET a lui-même voté contre à l'unanimité.

2) Création d'une délégation à l'économie sociale et solidaire et à l'innovation, placée sous l'autorité du haut-commissaire à l'économie sociale et solidaire et à l'innovation sociale

Vote

Abstention : CGT – CFDT – FO – UNSA.

6 agents (dont le haut-commissaire et son adjoint) et l'appui d'un bureau à la direction du trésor pour *«impulser et mettre en œuvre la politique du gouvernement en matière de développement de l'économie sociale et solidaire dont les 165 000 entreprises, les 2,4 millions de salariés et les bénévoles des associations se mobilisent chaque jour...»* (fiche d'impact). Autre chose que de l'affichage ?

3) Transfert de la DPMA au ministère de l'agriculture

Vote

Pour : CGT – CFDT – UNSA.

Abstention : FO.

Une convention de gestion est en cours de préparation. Les organisations syndicales ont demandé que soit formalisée la garantie de non application de la règle des «compteurs» pour les agents issus du MTES souhaitant y retourner, ce à quoi la DRH a répondu favorablement. Le représentant de la DPMA a indiqué que les éventuelles demandes de mobilité d'agents ayant une faible ancienneté seront examinées au cas par cas. La DPMA restant en Tour Séquoia «pour le moment», les agents pourront continuer d'utiliser les restaurants administratifs, la crèche, les cours de préparation à l'accouchement. Les agents au RIFSEEP ont le droit d'option entre le régime indemnitaire MTES et celui du MAA (non entièrement mensualisé et avec

CIA). La situation est plus compliquée pour les ingénieurs percevant des ISS avec une année de décalage, système que ne connaît pas le MAA. La priorité actuelle est que le transfert s'effectue sans rupture de rémunération, pour tous les agents. Une convention doit par ailleurs être établie avec la direction des affaires maritimes (DAM).

Autres points abordés

Les organisations syndicales demandent à l'administration d'**assurer des températures normales dans les étages de l'Arche au-dessous de l'accueil**, où elles sont glaciales lorsqu'il fait froid à l'extérieur. **En Tour Séquoia, c'est à tous les étages qu'il fait froid.**

La secrétaire générale a refusé d'accorder une autorisation d'absence d'une journée pour les parents se rendant à l'arbre de Noël du CLAS. Ce ne sera donc qu'une demie-journée, sur production du ticket d'entrée au spectacle. La confiance règne, la mesquinerie monte... Alors que les écrêtements représentent 92 ETP en 2016, soit 148 550 heures supplémentaires ni payées ni récupérées (sans compter le CMVRH ni la DPMA) : un vrai cirque !

Le DRH s'est engagé à apporter une réponse d'ici fin décembre sur la question des primes du CNPS et du STRMTG qui ne sont pas au barème d'administration centrale.

Le programme Action Publique 2022 sera abordé au prochain comité technique ministériel.